



DESCRIPTION DU PRODUIT

Sel de mer FIN, très pur et raffiné. Le sel de mer est produit de manière écologique et contient un nombre de minéraux et oligo-éléments essentiels. MARSEL® 0-1 est un sel alimentaire. Il est approprié pour l'usage ménager et industriel comme la fabrication de snacks (chips, biscuits salés, ...), mélanges d'épices, produits laitiers (beurre, fromage, ...), produits pâtisseries, produits poissonniers (fumoirs), ...



CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES

NaCl (sur matière sèche)	≥ 99.8%
H ₂ O	< 0.1%
Na	≥ 39.2%
Ca	< 0.06%
Mg	≤ 0.03%
SO ₄	≤ 0.13%
Insolubles	< 0.01%
As	< 0.5 ppm
Cd	< 0.5 ppm
Cu	< 0.5 ppm
Hg	< 0.1 ppm
Pb	< 0.1 ppm
Additifs	
E535	< 13 ppm
(agent anti-agglomérant)	exprimé en K ₄ Fe(CN) ₆

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Granulométrie*	min.	max.
< 200 µm	0%	15%
200 – 1000 µm	75%	100%
1000 – 1180 µm	0%	20%
> 1180 µm**	0%	3%
Densité	1150 – 1300 kg/m ³	

* l'analyse granulométrique a été effectuée selon la norme ISO 13322-2:2006 à l'aide d'un Sympatec Qicpic Particle Analyzer

** 0% > 1400 µm selon l'analyse

CONDITIONNEMENT

EMBALLAGE*	DIMENSIONS L x L x H (cm)	POIDS BRUT/NET (KG)	UNITES/ COUCHE	COUCHES/ PALETTE	UNITES/ PALETTE	CODE EAN
12,5 kg PE	80 x 120 x 95	818/800	6 / 4	10 / 1	64	-
25 kg PE	80 x 120 x 130	1028/1000	5	8	40	5425000964803
1000 kg PP	80 x 120 x 130	1027/1000	-	-	1	-
1250 kg PP	80 x 120 x 150	1277/1250	-	-	1	-
vrac	vrac pulsé	-	-	-	-	-
palettes	sacs de 10 & 25 kg: EURO 80 x 120 cm cautionnées (plastique* ou bois) 1000 & 1250 kg big bags: EURO 80 x 120 cm cautionnées (option: palette perdue) * attention: ne convient pas pour le stockage en racks					
nomenclature douanière: 2501.0091						
* emballages standards, autres emballages sur demande						

LÉGISLATION • IMPURETÉS • CONTAMINANTS

répond aux directives 150-1985 pour le sel (cfr. Codex Alimentarius Standard) • l'unité de production répond aux exigences d'hygiène relatives à la production de matières premières pour l'industrie alimentaire (852/2004/CE) • sans allergènes, pathogènes, gluten et micro-organismes • sans OGM (1829/2003/CE et 1830/2003/CE) • le sel de mer est un produit naturel, les valeurs indiquées peuvent légèrement varier • les spécifications ont été rédigées sur la base de contrôles de qualité internes et externes • la présence d'insolubles n'est pas exclue, le taux ne dépasse pas la valeur limite • l'analyse des insolubles a été soumise à l'étude HACCP (à consulter sur demande) • pour certaines applications une filtration préalable est recommandée • l'utilisateur est responsable pour l'exécution d'un contrôle d'entrée, il appartient à l'utilisateur d'examiner l'aptitude du produit pour l'application visée

QUALITÉ

certifié BRC • IFS • CASHER

STOCKAGE

à stocker dans un endroit sec • conservation minimum 2 ans après la date de production